

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : gigasept® PAA  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 0XE0-50MW-C000-0V7J

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants pour dispositif médicaux

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant : BIOXAL  
ZI Sud Secteur A  
Route des Varennes  
  
71100 Chalon-sur-Saône  
France  
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00  
Téléfax: + 33 (0) 3 85 92 30 12

Fournisseur : Schülke France SARL  
ZI Sud secteur A  
Route des Varennes  
  
71100 Chalon sur Saône  
France  
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00  
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : schuelkefrance.info@schuelke.com  
+ 33 (0) 3 85 92 30 00

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Carechem 24 International: +33 1 72 11 00 03

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1 231-765-0	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302	>= 3 - < 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

	008-003-00-9 01-2119485845-22-XXXX	Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412	
		<p>Limite de concentration spécifique</p> <p>Ox. Liq. 1; H271 &gt;= 70 %</p> <p>Ox. Liq. 2; H272 50 - &lt; 70 %</p> <p>Skin Corr. 1A; H314 &gt;= 70 %</p> <p>Skin Corr. 1B; H314 50 - &lt; 70 %</p> <p>Skin Irrit. 2; H315 35 - &lt; 50 %</p> <p>Eye Dam. 1; H318 8 - &lt; 50 %</p> <p>Eye Irrit. 2; H319 5 - &lt; 8 %</p> <p>STOT SE 3; H335 &gt;= 35 %</p>	
		<p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 801 mg/kg</p>	
acide acétique	64-19-7 200-580-7 607-002-00-6 01-2119475328-30-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5
		<p>Limite de concentration spécifique</p> <p>Skin Corr. 1A; H314 &gt;= 90 %</p> <p>Skin Corr. 1B; H314 25 - &lt; 90 %</p> <p>Skin Irrit. 2; H315 10 - &lt; 25 %</p> <p>Eye Irrit. 2; H319 10 - &lt; 25 %</p>	
acide peracétique	79-21-0 201-186-8 607-094-00-8 01-2119531330-56-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 0,1 - < 0,25

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

		<p>STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10</p> <hr/> <p>Limite de concentra- tion spécifique STOT SE 3; H335 &gt;= 1 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxi- cité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 80 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 0,2 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg</p>	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la  
peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les  
yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris  
sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-  
liste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.

**gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

Appeler immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les vapeurs.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Matière non-appropriée pour le ramassage:  
Matière absorbante, organique  
Kieselgur  
Sciure

**gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Rincer à l'eau.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

---

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr Conteneur en plastique de HDPE Polyéthylène verre Matériaux inappropriés pour les conteneurs Métaux Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Stocker uniquement en position verticale. Température de stockage recommandée: 5 - 30°C
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec des métaux.  
Ne pas stocker avec des bases.  
Ne pas stocker avec des agents réducteurs.  
Ne pas stocker avec des matières combustibles.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1	VME	1 ppm 1,5 mg/m3	FR VLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

**gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		PEL	1,25 mg/m <sup>3</sup>	Biocide dossier
		STEL	1,25 mg/m <sup>3</sup>	Biocide dossier
acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	20 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLCT (VLE)	20 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
acide peracétique	79-21-0	PEL	0,16 ppm 0,5 mg/m <sup>3</sup>	Biocide dossier
		STEL	0,16 ppm 0,5 mg/m <sup>3</sup>	Biocide dossier

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
péroxyde d'hydrogène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,4 mg/m <sup>3</sup>
acide acétique	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
péroxyde d'hydrogène	Eau douce	0,0126 mg/l
	Eau de mer	0,0126 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	4,66 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,047 mg/kg
	Sédiment marin	0,047 mg/kg
	Sol	0,0023 mg/kg
acide acétique	Eau douce	3,058 mg/l
	Eau de mer	0,306 mg/l
	Sédiment d'eau douce	11,36 mg/kg
	Sédiment marin	1,136 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	30,58 mg/l
	Sol	0,478 mg/kg
acide peracétique	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	85 mg/l
	Eau douce	0,0069 µg/l
	Eau de mer	0,069 µg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,051 mg/l
	Effets sur les organismes terrestres	0,282 mg/kg

**gigasept® PAA** *No Change Service!*Version  
05.02Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection des mains	:	
Directive	:	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
Remarques	:	Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>120 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.. Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
Protection respiratoire	:	Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes. Filtre combiné: A2B2E2K2 Hg NO P3 R D/ CO 20 P3 R D
Mesures de protection	:	Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	de vinaigre
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Intervalle de cristallisation	:	< -15 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100 °C (1.013 hPa)
Inflammabilité	:	Non applicable



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

---

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammation : Non applicable

pH : 3,5 (20 °C)  
Concentration: 100 %

Viscosité  
Viscosité, dynamique : non déterminé

||| Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : 20 hPa (env. 20 °C)

Densité : 1,02 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### **9.2 Autres informations**

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents réducteurs  
Des chlorures d'acide  
Acides forts et bases fortes  
Aldéhydes  
Métaux

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

L'oxygène

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **péroxyde d'hydrogène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 801 mg/kg  
Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Règlement (CE) No. 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, Annexe VI, Tableau 3.1

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 6.500 mg/kg

##### **acide acétique:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.310 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 39,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

### **acide peracétique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 80 - 153 mg/kg  
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Mortel par inhalation.  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg  
Evaluation: Nocif par contact cutané.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui  
Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

#### **acide acétique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

#### **acide peracétique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

---

### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : irritant  
BPL : oui

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### **acide acétique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### **acide peracétique:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Produit:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
BPL : oui

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### **acide acétique:**

Résultat : Donnée non disponible

#### **acide peracétique:**

Espèce : Souris  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Remarques : La substance n'est pas considérée être un sensibilisateur cutané.

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

---

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **péroxyde d'hydrogène:**

- |                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| Génotoxicité in vitro | : | Type de Test: Test de Ames<br>Résultat: négatif            |
| Génotoxicité in vivo  | : | Type de Test: test in vivo<br>Résultat: N'est pas mutagène |

##### **acide acétique:**

- |                       |   |   |
|-----------------------|---|---|
| Génotoxicité in vitro | : | Type de Test: Test de Ames<br>Résultat: négatif |
|-----------------------|---|---|

##### **acide peracétique:**

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation | : | Les effets sur les cellules germinales ne sont pas significatifs., La substance a été testée sur sa mutagénicité et sur d'autres types d'effets génotoxiques, en in vitro et en in vivo, et est évaluée comme étant non-mutagène. |
|--|---|---|

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **péroxyde d'hydrogène:**

- |                              |   |   |
|------------------------------|---|---|
| Cancérogénicité - Evaluation | : | Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène. |
|------------------------------|---|---|

##### **acide acétique:**

- |                              |   |   |
|------------------------------|---|---|
| Cancérogénicité - Evaluation | : | Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène. |
|------------------------------|---|---|

##### **acide peracétique:**

- |                              |   |  |
|------------------------------|---|--|
| Cancérogénicité - Evaluation | : | Aucune alerte structurelle pour carcinogénicité n'a été trouvée. |
|------------------------------|---|--|

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **péroxyde d'hydrogène:**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| Toxicité pour la reproduction - Evaluation | : | Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité. |
|--|---|--|

##### **acide acétique:**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| Toxicité pour la reproduction - Evaluation | : | Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité. |
|--|---|--|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

||

### **acide peracétique:**

|| Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 mg/l  
Tératogénicité: NOAEL F1: 100 mg/l

|| Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **péroxyde d'hydrogène:**

|| Organes cibles : Voies respiratoires  
|| Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **acide acétique:**

|| Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

##### **acide peracétique:**

|| Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **péroxyde d'hydrogène:**

|| Evaluation : Donnée non disponible

##### **acide acétique:**

|| Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

##### **acide peracétique:**

|| Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **péroxyde d'hydrogène:**

|| Espèce : Rat  
|| NOAEL : 26 mg/kg  
|| Voie d'application : Oral(e)  
|| Durée d'exposition : 3 mois

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,0029 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Méthode : OCDE ligne directrice 407

### **acide acétique:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 1.800 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 14 jours

### **acide peracétique:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 15 mg/kg  
Durée d'exposition : 90 jours  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité subchronique.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Aucune donnée humaine n'est disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

### Composants:

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poisson): 16,4 - 37,4 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 1,38 mg/l Durée d'exposition: 72 h  NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,63 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,63 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

#### **acide acétique:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 251 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna): 95 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE100 (Euglena gracilis): 720 mg/l Durée d'exposition: 0,25 h

#### **acide peracétique:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna): 0,73 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,061 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,00069 mg/l Durée d'exposition: 33 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0121 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)



## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **péroxyde d'hydrogène:**

Biodégradabilité : Résultat: Totalement biodégradable  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

##### **acide acétique:**

Biodégradabilité : Résultat: Totalement biodégradable  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

##### **acide peracétique:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **péroxyde d'hydrogène:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,57

##### **acide acétique:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

##### **acide peracétique:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,26 (20 °C)  
Méthode: Valeur calculée

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **péroxyde d'hydrogène:**

Mobilité : Milieu: Eau  
Remarques: S'hydrolyse facilement.

##### **acide acétique:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

##### **acide peracétique:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

**Mobilité** : Milieu: Eau  
Remarques: S'hydrolyse facilement.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 160903\*

Code d'élimination des déchets(Groupe) : peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

|| Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et peroxyde d'hydrogène (ANNEXE I)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

|| Les vols importants, au point de contact national compétent.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

|| Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 4,02 %

### **Autres réglementations:**

|| conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

### **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.  
Oxyde de (cocofractionné) diméthylamine

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

|| Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

**gigasept® PAA** *No Change Service!*Version  
05.02Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	:	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	:	Mortel par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Ox. Liq.	:	Liquides comburants
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	:	Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2017/164/EU / STEL	:	Valeur limite à courte terme
2017/164/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système gé-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **gigasept® PAA** *No Change Service!*

Version  
05.02

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 23.09.2022

néral harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2                      H319

Aquatic Chronic 3              H412

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.